

## **COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (11) : Mesdames Isabelle BOUREL-CASAERT, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Messieurs, Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE,

Absents excusés (8) : Madame **Nathalie GUEDIN** donne procuration à Madame Isabelle BOUREL-CASAERT, Madame **Florence POLLET** donne procuration à Madame Sylvie JOLY, Madame **Delphine VARNIER** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Monsieur **Michel MATTLE** donne procuration à Madame Catherine LECOMTE, Monsieur **Sébastien LAMOTTE** donne procuration à Monsieur Anthony AGUADO, Monsieur **Vincent HUET** donne procuration à Monsieur Vincent CONSEIL, Monsieur **Ambroise PAMART**, Monsieur **Daniel BENARD**.

Secrétaire de séance : Madame Catherine LECOMTE

### **A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le PV du 08/09/2015 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

### **B- ORDRE DU JOUR**

#### **Affaires générales**

##### *1- Cimetière municipal – Reprise de concessions*

Le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Les procès verbaux réglementaires ont été réalisés le :

- 1° constat : 07 décembre 2011
- 2° constat : 02 septembre 2015

La liste des concessions concernées par cette opération est présentée en annexe.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la reprise de ces concessions,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès des services de l'Etat et de l'association des ACPG, afin d'obtenir des subventions.

## **2- Baux terres agricoles**

La commission agriculture s'est réunie le mardi 13 octobre afin d'allouer les terres de la commune mise en adjudication. Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la transformation du bail de deux parcelles. Les parcelles D 178 et D 180 dont la superficie est de 1ha 85a 76 ca, sont actuellement sous la forme d'un bail à long terme c'est-à-dire 9 ans, renouvelable. Madame le Maire souhaite que celui-ci soit de nature précaire, comme toutes les autres parcelles mises en adjudication.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte que les baux à long terme des parcelles D 178 et D 180 se transforment en bail précaire.

## **3- Avis enquête publique – travaux station d'épuration « Emeraude »**

Madame le Maire fait lecture de l'avis d'enquête publique pour la réhabilitation de la station d'épuration « Emeraude » située sur la commune du Petit-Quevilly. Le Conseil municipal devant rendre un avis.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable à la réhabilitation de la station d'épuration « Emeraude »

## **Affaires financières**

### **4- Décision modificative n°2 : enfouissement réseaux Rue aux Juifs**

ERDF ayant pris la décision d'enfouir la ligne HTA Rue aux Juifs, il a été opportun de profiter de l'opération pour enterrer les réseaux d'éclairage public et de France Télécom dans cette rue. Il convient d'ouvrir une ligne budgétaire au BP 2015 pour ces travaux qui seront facturés en 2016. Madame le Maire en donne l'explication.

Le coût des travaux s'élève 145 938.02€, la participation de la commune est de 55 759.73€, dont une récupération de TVA de 4 871€. Le reste de la somme est pris en charge par le SDE76.

020	-21 712.00€
2313-1021	-20 000.00€
2313-1026	-14 100.00€

238-1012	+ 55 812.00 €
----------	---------------

De plus, quelques réajustements budgétaires sont nécessaires.

2313-1021	-1 520.00€
-----------	------------

21568-1021	+1 300.00€
2183-1021	+ 200.00€
2188-1021	+ 20.00€

Madame le Maire s'engage à faire la demande auprès du SDE76, de profiter de l'opération pour mettre en place le câble de la fibre ou au moins un fourreau.

A l'unanimité des membres en exercice, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2 proposée par Madame le Maire.

### 5- Tarifs 2016 location de salles

Madame le Maire fait état des différents tarifs 2016, ceux-ci sont inchangés par rapport à l'année 2015.

TARIFS 2015 (Clef des Champs)	Soirée ou 1 jour			Week-end ou 2 jours			Après-midi	
	Préaux	Extérieurs	Réduit	Préaux	Extérieurs	Réduit	Préaux	Extérieurs
grande salle	520 €	780 €	260 €	650,00 €	975,00 €	325,00 €		
office	104 €	156 €	52 €	130,00 €	195,00 €	65,00 €		
Sous total salle + office	624 €	936 €	312 €	780,00 €	1 170,00 €	390,00 €		
<b>Compléments</b>								
éclairage scène	104 €	156 €	51 €	130,00 €	195,00 €	65,00 €		
technicien (/heure)	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €		
vaisselle (/couverts)	0,80 €	1,60 €		0,80 €	1,60 €			
Vin d'honneur							215 €	321 €
<b>Compléments</b>								
location (/verre)							0,10 €	0,15 €
Tarifs spéciaux								
Conférence	sans buffet	309 €		avec buffet	491 €			

Remise de 10% sur l'ensemble pour les locations en semaine (lundi au jeudi) hors jours fériés et veille de jours fériés (ne s'applique pas aux tarifs réduits et spéciaux)

NB : le tarif réduit ne s'applique qu'aux associations locales, sauf dérogation. Pour les associations locales bénéficiant de subventions communales, il peut y avoir gratuité pour la grande salle, hormis la participation demandée pour l'office, l'éclairage scénique. Coût du remplacement de la vaisselle cassée ou perdue : voir feuille concernant le matériel mis à disposition.

**Le montant de la caution pour l'ECS est de 1000€.**

<b>Tarifs 2015 (Pratelli)</b>	
Soirée ou journée	176 €
Week-end	275 €
Jeunes après-midi 14h -19h du lundi au vendredi hors jour férié ou veille de jour férié	34 €
tarif en cours de journée	70 €
du lundi au jeudi	
<b>tarif réduit soirée en semaine</b>	
du lundi au jeudi	138 €
Hors jour férié ou veille de jour férié	
hors jour férié ou veille de jour férié	

**Le montant de la caution du Pratelli est de 600€**

Arrhes : 50% à la réservation. Les arrhes ne sont pas rendues sauf cas de force majeure.

**St Sylvestre** : tarif week-end uniquement

Associations Préautaises : gratuité

NB : pas de tarif vin d'honneur : location à la journée

<b>Concessions cimetière</b>	
30 ans	147 €
50 ans	294 €
<b>Columbarium</b>	
CASE	
20 ans	585 €
30 ans	855 €
<b>INSCRIPTION JARDIN DU SOUVENIR</b>	
20 ans	54 €

<b>DROITS DE PLACE</b>	
au ml	1,60 €
<b>Horticulteur</b>	
Forfait semaine	8,50 €
<b>Mise en fourrière d'animaux</b>	
Prise en charge et transport à la SPA	85 €
Dépôt au chenil : par jour	15 €

Le montant des frais de scolarité des enfants résidants hors commune est de 40€ pour le 1<sup>ère</sup> enfant, 32€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 24€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs ci-dessus.

## Marchés publics

### 6- Délibération : destruction des anciens ateliers municipaux

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue pour la démolition des anciens ateliers municipaux.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité autorise Madame le Maire :

- A signer le marché
- A entreprendre toutes les démarches administratives pour obtenir des subventions.

## Ressources Humaines

### 7- Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> novembre 2015

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
<b>ADMINISTRATIF</b>				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	67,10%
				57,10%
<b>TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	8	100%
				100%
				100%
				38%

				68,6%
				82,1%
				83,7%
				13,5%
<b>MEDICO SOCIAL</b>				
<b>ATSEM</b>				
Atsem principal 2ème classe	C	2	2	88,70%
				88,70%
<b>ANIMATION</b>				
<b>ANIMATEUR</b>				
Animateur	B	1	1	100%
<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	11	11	100%
				90,80%
				33,30%
				15,70%
				18,00%
				43,30%
				37,20%
				31,50%
				10,10%
				10,10%
				28,10%

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tableau des emplois à compter du 1er novembre 2015.

## **Questions diverses.**

### **8- Liaison Contournement Est**

Madame le Maire fait part du dernier compte-rendu de la dernière réunion concernant le contournement Est. L'emprise au niveau de l'échangeur a été légèrement modifiée.

### **9- PLUI**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Plateau de Martainville va mettre en place un PLUI. Pour ce faire, l'EPCI demande que deux représentants au sein de l'assemblée soient désignés. Il s'agit de Madame Anne-Marie DELAFOSSE et Monsieur Jean-Claude BLEUZEN.

Un représentant technique doit également être nommé : Monsieur Jean-Claude BLEUZEN.

### **10- Loi NOTRE**

Madame le Maire fait état à l'assemblée des dernières avancées sur la Loi NOTRE concernant le territoire. Les élus de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, à l'unanimité sont favorables, uniquement à une fusion avec la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, comme l'orientation proposée par le Préfet.

Seulement une réunion s'est tenue entre les Présidents et les Vices-Présidents des Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville, proposant une fusion entre ces trois communautés de communes.

### **11- Raccordement gaz naturel ECS**

COFFELY a annoncé que la chaudière actuelle de l'ECS n'est pas compatible avec le raccordement au gaz naturel. Un devis de remplacement de cette chaudière a été envoyé. La proposition n'étant pas satisfaisante, Madame le Maire propose que d'autres devis soient demandés.

### **12- Semaine des Arts**

Monsieur CONSEIL fait un point sur la Semaine des Arts, notamment sur ce qui est avancé et demandé par la commission de la Semaine des Arts.

Madame le Maire informe que des problèmes persistent notamment avec les cours dispensés par les différentes associations durant la semaine.

Afin d'éviter tous ces problèmes, il est préférable et très envisageable que la prochaine édition se déroule pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur CONSEIL rappelle que l'évènement aura lieu du 6 au 15 novembre 2015.

La séance est levée à 22h40